

Un projet de travaux d'économies d'énergie ou d'adaptation ? Val de Garonne Agglomération vous accompagne !

Comment améliorer mon confort thermique ? Comment réduire mes factures énergétiques ? Quels sont les travaux à réaliser pour valoriser mon bien ? Quels matériaux privilégier ? Comment trouver des artisans qualifiés ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Comment financer mon projet ?

Autant de questions que chacun peut être amené à se poser, à l'occasion d'une réhabilitation, d'un aménagement, d'un changement de chauffage...

Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver !

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, Val de Garonne Agglomération met à votre disposition un **conseiller en rénovation énergétique**, proposant un conseil technique gratuit et indépendant.

Et pour que le coût des travaux soit plus léger pour les ménages modestes, un **dispositif d'aide financière** spécifique permet aux propriétaires de bénéficier des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), complétées par des aides de l'Agglomération, ainsi que sur les centres-villes de Marmande et Tonneins par des aides des communes.

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs.

Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !

Propriétaires occupant, vous pouvez vérifier vous-même votre éligibilité en vous inscrivant sur le site « monprojet.anah.gouv.fr »

Un exemple ?

Un couple de retraités, touchant 1960 € de retraites, réalise des travaux d'isolation des combles, changement des menuiseries, installation d'un poêle bois, installation d'une ventilation, pour un coût de 18 838 €. La demande de financement a permis au couple de recevoir 13 836 € de subventions, soit 73 % du coût des travaux.



Le service Habitat Val de Garonne Agglomération assure les missions de conseil rénovation énergétique et d'accompagnement des propriétaires dans le montage des dossiers d'aides financières.

Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le **0800 470 147**.

Vous pourrez également prendre rendez-vous pour rencontrer le conseiller lors d'une des permanences en Mairie :

- A Cocumont, le 1^{er} mercredi matin du mois, de 9h30 à 12h,
- A Clairac, le 1^{er} mercredi après-midi du mois, de 14h à 17h
- A Seyches, le 2^{ème} vendredi après-midi du mois, de 14h à 17h
- A Gontaud de Nogaret, le 2^{ème} mercredi après-midi du mois, de 14h à 17h
- A Meilhan-sur-Garonne, le 3^{ème} mercredi matin du mois, de 9h30 à 12h
- A Fourques sur Garonne, le 3^{ème} mercredi après-midi du mois, de 14h à 17h
- Au Mas d'Agenais, le 4^{ème} vendredi matin du mois, de 9h30 à 12h

Le service Habitat vous reçoit également à Tonneins (rue des vignes) les mardis après midi et jeudis matin, ou à Marmande (28 rue Léopold Faye).